



Les différentes aides Ligue

AFFILIATION DE NOUVEAUX CLUBS :

- **1ère année :** -250€ si le club a entre 3 et 9 licenciés
-300€ si le club a au moins 10 licenciés
- **2^{ème} année :** -200€ si le club a entre 3 et 9 licenciés
-250€ si le club a au moins 10 licenciés

NB : cette aide est versée de manière automatique dès l'affiliation et ne nécessite aucune demande particulière.

En fonction des saisons et des besoins, une dotation en matériel pourra éventuellement être effectuée pour les nouveaux clubs qui compteront le plus de licenciés (table, tables d'arbitrage...).

ORGANISATION D'UN ECHELON LOCAL DU PREMIER PAS PONGISTE AVEC PRISE DE LICENCES PROMOS :

- de 20 à 39 licences loisirs : quote-part 1,10€ par licence offerte + 50€ d'aide
- de 40 à 59 licences loisirs : quote-part 1,10€ par licence offerte + 100€ d'aide
- de 60 à 79 licences loisirs : quote-part 1,10€ par licence offerte + 150€ d'aide
- de 80 à 99 licences loisirs : quote-part 1,10€ par licence offerte + 200€ d'aide
- 100 licences loisirs et plus : quote-part 1,10€ par licence offerte + 250€ d'aide

A partir de 80 licences loisirs : présence sur place de Maxime CARLOMAGNO si la date est compatible avec son calendrier.

Les clubs bénéficiant d'une aide devront transmettre à leur comité ou à la ligue la liste des participants qui ne sont pas licenciés en loisir en vue d'une saisie en licences événementielles.

REALISATION D'UN SITE INTERNET :

La Ligue peut proposer à tous les clubs d'Auvergne Rhône-Alpes qui le souhaitent de leur créer gratuitement un site internet dynamique. Tous les frais sont en effet pris en charge par la Ligue : création du site, frais d'hébergement, nom de domaine et formation à distance de la personne chargée de la gestion du site (aide d'une valeur de **150€**).

CREATION DE NOUVELLES ANTENNES DE CLUBS :

Un club déjà affilié qui crée un nouveau lieu de pratique percevra une aide ponctuelle de **300€** si cette ouverture de salle lui amène au moins 10 nouveaux licenciés.

CREATION D'UNE SECTION PING 4-7 ANS :

Guide du Ping 4-7 ans + journée de formation sur ce thème offerts et aide financière de **300€** si l'ouverture de la section amène au moins 5 licenciés loisirs supplémentaires.

CREATION D'UNE SECTION PING SANTE BIEN-ÊTRE :

- **200€** d'aide si l'ouverture d'une section ping santé bien-être amène au moins 5 licences loisirs ou compétitions supplémentaires.

- **100€** d'aide en cas d'inscription d'un entraîneur bénévole du club au module de formation « animateur d'entretien physique » ou « moniteur de ping sur ordonnance » (les clubs employeurs peuvent obtenir une prise en charge par un OPCO de type Uniformalion).

CREATION D'UNE SECTION FIT PING TONIC :

- **1ère année** : 200€ d'aide si l'ouverture de la section amène au moins 5 licences loisirs supplémentaires.
- **2^{ème} année** : 200€ d'aide si la section compte au moins 8 licencié(e)s loisirs.

HANDISPORT ET SPORT ADAPTE :

- Prise en charge des parts FFTT et Ligue sur les licences traditionnelles pour les personnes ayant déjà une licence en fédération Handisport ou Sport Adapté. La demande sera à faire par le club en fournissant copie de la licence de la fédération concernée. La régularisation sera effectuée par la Ligue en fin de chaque trimestre.

- 100€ d'aide pour la création d'une section handisport ou sport adapté qui compte au moins 2 personnes ayant une double licence FFH-FFTT ou FFSA-FFTT (compétitions ou loisirs).

ORGANISATION D'UNE ETAPE DE PING TOUR :

- **1 000€** pour une étape de niveau 1 + aide en ressources humaines si possible
- **500€** pour une étape de niveau 2
- **250€** pour une étape de niveau 3

L'aide ne sera versée qu'après la fourniture d'un article de presse et l'envoi de demandes de licences évènementielles en quantité suffisante par rapport au nombre de participants.

OPERATION RAQUETTES :

-Fourniture par la Ligue de raquettes d'initiation pour les clubs qui organisent une opération promotionnelle sur laquelle une raquette est offerte aux jeunes (sous réserve de validation par le Comité concerné).

- Coût initial des raquettes : 2€ l'unité. Participation financière de la Ligue (et si possible du Comité) de 0,50€ par raquette et complément pris en charge par le club.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS LIGUE-CLUB :

La mise en place de ces actions ou d'autres actions visant à augmenter le nombre de licenciés compétitions ou loisirs pourra faire l'objet d'une convention d'objectifs sur 1 ou 2 ans entre la Ligue et le club.

Edition décembre 2022